

CHARTRE DU JOUEUR



Le rugby joue un rôle social et culturel et le joueur doit contribuer, à préserver l'esprit de ce jeu.

En signant une licence en faveur du RCCN, le joueur adhère aux valeurs du club et ses principes. Il s'engage à ce titre à respecter les valeurs fondamentales du rugby, telles que le respect, l'amitié, la convivialité, la politesse, la tolérance, le contrôle de soi, le courage et la combativité.

Les droits du joueur

ART 1 : Mon rugby c'est mon plaisir, j'entends bien qu'on le respecte

Le joueur a droit au plaisir du jeu, à la liberté d'initiative et de créativité au sein du collectif dans le projet sportif que lui enseigne l'éducateur. Il doit être respecté en tant qu'individu et joueur de rugby.

ART 2 : Je dois être traité avec dignité et respecté de chacun.

Le joueur a droit :

- ✓ au respect de ses éducateurs, dirigeants, parents, adversaires, arbitres et de tout l'environnement, en match notamment.
- ✓ à l'attitude exemplaire de ses éducateurs, dirigeants, partenaires et adversaires,

ART 3 : « Je peux ne pas être un champion... mais je peux le devenir ».

Le joueur a droit :

- ✓ à une formation de qualité: connaissance des règles, compréhension du jeu, développement physique en « bonne santé » dans la sécurité. Tout en tenant compte de mes possibilités.
- ✓ à son dû de temps de jeu, en compétition,

ART 4 : Je veux me mesurer aux autres joueurs qui ont les mêmes probabilités de succès et participer à des compétitions adaptées pour pouvoir progresser dans le plaisir du jeu. Cela n'empêche en aucun cas la possibilité d'initiatives et le risque d'erreurs.

Le joueur a droit :

- ✓ à la reconnaissance de ses efforts, de ses progrès, de ses difficultés.

ART 5 : Droit à la santé : Je ne suis pas une machine à jouer, j'ai donc droit à des temps de repos.

ART 6 : J'ai le droit au respect de ma personnalité, de mes convictions, et de ma différence.

Le joueur a droit :

- ✓ à l'expression auprès des responsables des problèmes qu'il pourrait rencontrer.

Il a aussi droit :

- ✓ à un rappel à l'ordre sans faiblesse sur les valeurs du rugby, s'il vient à sortir du « droit chemin »

Les devoirs du joueur

ART 7 : Je dois Respecter : mes partenaires, le groupe, mes adversaires, qui sont des partenaires de jeu.

Le joueur a le devoir :

- ✓ d'être respectueux des règles du jeu, de son encadrement, de ses partenaires, de ses adversaires, de l'arbitre, de son équipement, du matériel et des installations.

CHARTRE DU JOUEUR



Le rugby joue un rôle social et culturel et le joueur doit contribuer, à préserver l'esprit de ce jeu.

En signant une licence en faveur du RCCN, le joueur adhère aux valeurs du club et ses principes. Il s'engage à ce titre à respecter les valeurs fondamentales du rugby, telles que le respect, l'amitié, la convivialité, la politesse, la tolérance, le contrôle de soi, le courage et la combativité.

Les droits du joueur

ART 1 : Mon rugby c'est mon plaisir, j'entends bien qu'on le respecte

Le joueur a droit au plaisir du jeu, à la liberté d'initiative et de créativité au sein du collectif dans le projet sportif que lui enseigne l'éducateur. Il doit être respecté en tant qu'individu et joueur de rugby.

ART 2 : Je dois être traité avec dignité et respecté de chacun.

Le joueur a droit :

- ✓ au respect de ses éducateurs, dirigeants, parents, adversaires, arbitres et de tout l'environnement, en match notamment.
- ✓ à l'attitude exemplaire de ses éducateurs, dirigeants, partenaires et adversaires,

ART 3 : « Je peux ne pas être un champion... mais je peux le devenir ».

Le joueur a droit :

- ✓ à une formation de qualité: connaissance des règles, compréhension du jeu, développement physique en « bonne santé » dans la sécurité. Tout en tenant compte de mes possibilités.
- ✓ à son dû de temps de jeu, en compétition,

ART 4 : Je veux me mesurer aux autres joueurs qui ont les mêmes probabilités de succès et participer à des compétitions adaptées pour pouvoir progresser dans le plaisir du jeu. Cela n'empêche en aucun cas la possibilité d'initiatives et le risque d'erreurs.

Le joueur a droit :

- ✓ à la reconnaissance de ses efforts, de ses progrès, de ses difficultés.

ART 5 : Droit à la santé : Je ne suis pas une machine à jouer, j'ai donc droit à des temps de repos.

ART 6 : J'ai le droit au respect de ma personnalité, de mes convictions, et de ma différence.

Le joueur a droit :

- ✓ à l'expression auprès des responsables des problèmes qu'il pourrait rencontrer.

Il a aussi droit :

- ✓ à un rappel à l'ordre sans faiblesse sur les valeurs du rugby, s'il vient à sortir du « droit chemin »

Les devoirs du joueur

ART 7 : Je dois Respecter : mes partenaires, le groupe, mes adversaires, qui sont des partenaires de jeu.

Le joueur a le devoir :

- ✓ d'être respectueux des règles du jeu, de son encadrement, de ses partenaires, de ses adversaires, de l'arbitre, de son équipement, du matériel et des installations.

✓ de ne pas confondre le combat dans le jeu et la violence, l'agressivité et l'agression, l'engagement et l'aveuglement.

ART 8 : Je dois tenir mes engagements.

Le joueur a le devoir :

- ✓ d'être assidu et ponctuel aux entraînements et matchs, pour ne nuire ni à sa formation ni à son Équipe,
- ✓ de prévenir le dirigeant et/ou l'éducateur en cas d'absence.
- ✓ d'être appliqué et à l'écoute, de chercher à atteindre son « meilleur niveau »
- ✓ d'être solidaire et savoir pardonner les erreurs de ses partenaires.

ART 9 : J'ai le devoir de respect et de politesse, « Bonjour », « S'il vous plaît » et « Merci »

Art 10 : Je dois respecter les règles et la culture du club de Savigny Rugby Sénart et privilégier l'intérêt du groupe à mon intérêt personnel.

Le joueur a le devoir :

- ✓ de connaître les règles de vie du groupe, de les respecter,
- ✓ d'être un compagnon agréable dans la vie de groupe,
- ✓ d'accepter, voire d'aider, ceux qui auraient des difficultés,
- ✓ d'accepter et de respecter les « différences »

ART 11 : Je m'engage à participer aux petites tâches matérielles quand on me le demande ou même Spontanément : rangement du matériel, propreté des lieux, etc...

ART 12 : Je m'engage à **respecter l'équipe, les entraîneurs, les soigneurs, les dirigeants**. Les personnes qui m'entourent pendant la saison de rugby sont là pour m'aider, me soigner, m'encourager, me soutenir mais ils ne seront jamais là pour me servir de « bonne à tout faire ». Ils sont tous bénévoles et doivent être respectés.

Le joueur a le devoir :

- ✓ de se comporter d'une manière responsable.
- ✓ d'accepter en toute circonstance les décisions des responsables du club,
- ✓ d'accepter le partage du temps de jeu, les honneurs comme les critiques.

ART 13: Veiller à ne pas oublier ses affaires dans le vestiaire et ne pas ranger celles des autres dans son sac par mégarde.

Le joueur a le devoir :

- ✓ de gérer de manière responsable son équipement personnel,
- ✓ de transmettre à ses parents toutes les infos qui leur sont destinées,
- ✓ de donner en toutes circonstances une bonne image de son club.

Nom _____ prénom _____

Date et signature du joueur et/ou du représentant légal

✓ de ne pas confondre le combat dans le jeu et la violence, l'agressivité et l'agression, l'engagement et l'aveuglement.

ART 8 : Je dois tenir mes engagements.

Le joueur a le devoir :

- ✓ d'être assidu et ponctuel aux entraînements et matchs, pour ne nuire ni à sa formation ni à son Équipe,
- ✓ de prévenir le dirigeant et/ou l'éducateur en cas d'absence.
- ✓ d'être appliqué et à l'écoute, de chercher à atteindre son « meilleur niveau ».
- ✓ d'être solidaire et savoir pardonner les erreurs de ses partenaires.

ART 9 : J'ai le devoir de respect et de politesse, « Bonjour », « S'il vous plaît » et « Merci »

Art 10 : Je dois respecter les règles et la culture du club de Savigny Rugby Sénart et privilégier l'intérêt du groupe à mon intérêt personnel.

Le joueur a le devoir :

- ✓ de connaître les règles de vie du groupe, de les respecter,
- ✓ d'être un compagnon agréable dans la vie de groupe,
- ✓ d'accepter, voire d'aider, ceux qui auraient des difficultés,
- ✓ d'accepter et de respecter les « différences »

ART 11 : Je m'engage à participer aux petites tâches matérielles quand on me le demande ou même Spontanément : rangement du matériel, propreté des lieux, etc...

ART 12 : Je m'engage à **respecter l'équipe, les entraîneurs, les soigneurs, les dirigeants**. Les personnes qui m'entourent pendant la saison de rugby sont là pour m'aider, me soigner, m'encourager, me soutenir mais ils ne seront jamais là pour me servir de « bonne à tout faire ». Ils sont tous bénévoles et doivent être respectés.

Le joueur a le devoir :

- ✓ de se comporter d'une manière responsable.
- ✓ d'accepter en toute circonstance les décisions des responsables du club,
- ✓ d'accepter le partage du temps de jeu, les honneurs comme les critiques.

ART 13: Veiller à ne pas oublier ses affaires dans le vestiaire et ne pas ranger celles des autres dans son sac par mégarde.

Le joueur a le devoir :

- ✓ de gérer de manière responsable son équipement personnel,
- ✓ de transmettre à ses parents toutes les infos qui leur sont destinées,
- ✓ de donner en toutes circonstances une bonne image de son club.

Nom _____ prénom _____

Date et signature du joueur et/ou du représentant légal

CHARTRE DU JOUEUR



Le rugby joue un rôle social et culturel et le joueur doit contribuer, à préserver l'esprit de ce jeu.

En signant une licence en faveur du RCCN, le joueur adhère aux valeurs du club et ses principes. Il s'engage à ce titre à respecter les valeurs fondamentales du rugby, telles que le respect, l'amitié, la convivialité, la politesse, la tolérance, le contrôle de soi, le courage et la combativité.

Les droits du joueur

ART 1 : Mon rugby c'est mon plaisir, j'entends bien qu'on le respecte

Le joueur a droit au plaisir du jeu, à la liberté d'initiative et de créativité au sein du collectif dans le projet sportif que lui enseigne l'éducateur. Il doit être respecté en tant qu'individu et joueur de rugby.

ART 2 : Je dois être traité avec dignité et respecté de chacun.

Le joueur a droit :

- ✓ au respect de ses éducateurs, dirigeants, parents, adversaires, arbitres et de tout l'environnement, en match notamment.
- ✓ à l'attitude exemplaire de ses éducateurs, dirigeants, partenaires et adversaires,

ART 3 : « Je peux ne pas être un champion... mais je peux le devenir ».

Le joueur a droit :

- ✓ à une formation de qualité: connaissance des règles, compréhension du jeu, développement physique en « bonne santé » dans la sécurité. Tout en tenant compte de mes possibilités.
- ✓ à son dû de temps de jeu, en compétition,

ART 4 : Je veux me mesurer aux autres joueurs qui ont les mêmes probabilités de succès et participer à des compétitions adaptées pour pouvoir progresser dans le plaisir du jeu. Cela n'empêche en aucun cas la possibilité d'initiatives et le risque d'erreurs.

Le joueur a droit :

- ✓ à la reconnaissance de ses efforts, de ses progrès, de ses difficultés.

ART 5 : Droit à la santé : Je ne suis pas une machine à jouer, j'ai donc droit à des temps de repos.

ART 6 : J'ai le droit au respect de ma personnalité, de mes convictions, et de ma différence.

Le joueur a droit :

- ✓ à l'expression auprès des responsables des problèmes qu'il pourrait rencontrer.

Il a aussi droit :

- ✓ à un rappel à l'ordre sans faiblesse sur les valeurs du rugby, s'il vient à sortir du « droit chemin »

Les devoirs du joueur

ART 7 : Je dois Respecter : mes partenaires, le groupe, mes adversaires, qui sont des partenaires de jeu.

Le joueur a le devoir :

- ✓ d'être respectueux des règles du jeu, de son encadrement, de ses partenaires, de ses adversaires, de l'arbitre, de son équipement, du matériel et des installations.